



TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017

ADMINISTRATION - INTERCOMMUNALITÉ :

(néant)

BÂTIMENTS COMMUNAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS :

(néant)

EMPLOI – PERSONNEL :

- Le Conseil Municipal institue le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
- Le Conseil Municipal valide le document unique des risques professionnels de la Commune et de son plan d'actions 2017.

FINANCES – IMPÔTS – PATRIMOINE :

- Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une portion de 12 m² de la parcelle B 407 pour un futur élargissement de la route d'Arpigny.
- Le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires pour 2017.

URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION :

- Le Maire par délégation du Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain sur la parcelle A 976p.
- Le Maire par délégation du Conseil Municipal renonce au droit de préemption urbain sur les parcelles B 1837 et 1840.

VOIRIE – RÉSEAUX – FORÊT – ESPACES NATURELS :

(néant)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le présent acte a été affiché à la porte de la mairie
conformément au code général des collectivités territoriales

du 24/02/2017 et jusqu'au 10/03/2017

